

L'Écho de Barkmere – Juillet 2016

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue le 9 juillet 2016 :

- Le Maire Trépanier informe les citoyens que Barkmere a accès au programme Croque-livres de la bibliothèque de la ville d'Arundel. C'est une très belle initiative pour les jeunes qui désirent donner un livre ou en prendre un. La bibliothèque d'Arundel est située dans l'Hôtel de ville d'Arundel.
- FILAU : le dossier ne progresse pas comme prévu. Il y avait 2 sites possibles pour mettre une antenne pour l'internet haute vitesse, mais les deux citoyens n'ont montré aucun intérêt à avoir une antenne sur leur terrain privé. C'est dommage car l'équipement a déjà été acheté et est prêt à être installé. Il faut 3 critères pour mettre les antennes : accessibilité 12 mois par année, électricité disponible et un terrain qui soit assez haut.
- Le Conseil a pris note des diverses opinions lors de la consultation publique sur l'éclairage excessif extérieur. Bien que le sujet soit mitigé, il y a des règlements clairs à Barkmere qui sont **déjà en place**. Chaque lot a droit à un **maximum absolu** d'entre 5 et 8 lumières extérieures, **incluant** les lumières attachées aux édifices. TOUTES les lumières extérieures doivent être couvertes et doivent soit pointer vers le sol ou vers l'édifice qu'elles illuminent. Le modèle classique de lumières solaires en série qui éclairent le sentier, le jardin, les quais ou le rivage, et qui ne sont pas couvertes ou dirigées vers le sol, ne sont PAS permises par notre règlement.
- Le ministère des Affaires municipales a renouvelé le programme RénoRégion pour les résidences principales. Il y a toutefois bien des restrictions pour être admissible. Les détails sont disponibles à l'hôtel de ville ou en ouvrant le document ci-haut annexé.
- Le député d'Argenteuil, M. Yves St-Denis, a confirmé une subvention de \$30,000 obtenue dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2016-2017 (15,000 reporté de l'an dernier). La ville va donc terminer d'améliorer la rampe de mise à l'eau et améliorer l'accès pour les véhicules aux quais de location.

- Le représentant de l'APLÉ, M. Charles LeGuen, rappelle la tenue des régates le samedi 30 juillet 2016 à l'Île Goulden.

- Édifice municipal : aucun retard, la fosse septique est installée, le remplissage est terminé autour du périmètre, les murs s'élèvent, le puits a été creusé. Fin projetée des travaux : le 29 septembre 2016.

- Avec la subvention de l'édifice municipal, venait l'obligation de mettre \$10,000 pour l'achat d'une œuvre d'art public. Ce programme est dicté par le Ministère de la Culture. Barkmere a un représentant sur un comité de 3 personnes (les 2 autres sont un fonctionnaire du gouvernement et un artiste nommé par le gouvernement) pour choisir l'œuvre d'art d'une liste prescrite. Parce que notre projet est relativement petit, l'œuvre d'art ne sera pas créée de toute pièce. Nous devons acheter notre œuvre d'une liste d'inventaire courant non vendu d'artistes des Laurentides qui sont enregistrés dans ce programme. Le comité a réduit cette liste à 5 artistes qui feront des propositions. L'œuvre d'art sera probablement faite en métal avec bas-relief et sera placée sur un mur extérieur de l'édifice. Elle sera là pour toujours, alors souhaitons que nous aurons des choix raisonnables.

- N'oubliez pas que tout objet qui ne rentre pas dans les conteneurs à déchets du débarcadère doit être apporté aux éco-centres (mobiles ou permanents). **Aucun déchet n'est toléré à l'extérieur des conteneurs.**

- En pièce attachée, vous trouverez un article intéressant paru dans La Presse de juillet 2016 concernant le myriophylle à épis, si dangereux pour les lacs.

Encore une fois, pour plus de détails, consultez les procès-verbaux du conseil municipal qui seront sur le site web le mois prochain.

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DU 18 JUIN SUR LA PLANIFICATION URBAINE

1. Plus de 50 personnes ont assisté à la réunion et tout le monde a parlé passionnément mais d'une manière respectueuse. Nous avons aussi reçu d'excellents commentaires par écrit.
2. Nous avons expliqué minutieusement les règlements actuels qui entourent la clause des droits acquis pour des structures non conformes. Les règlements pour savoir ce que vous pouvez faire avec une structure non conforme dépendent de quelques variables clés : 1. est-ce un bâtiment principal ou une construction accessoire? 2. Rénovez-vous, agrandissez-vous ou reconstruisez-vous complètement? 3. Est-ce que la structure elle-même est non conforme (i.e. trop grande, ou trop petite)? Est-ce dans la marge de recul? Ou est-ce dans la zone riveraine? Comme toujours, vérifiez avec notre inspecteur. Dave peut vous aider durant tout le processus.
3. L'éclairage extérieur a bien augmenté à travers les années, alors que de plus en plus de résidences autour du lac ont l'électricité. Le cout très faible des lumières solaires en série a également amené les gens à en placer sur leur quai et autour du rivage, pour décorer ou pour faire en sorte que la navigation pour eux soit plus facile – sur terre comme sur l'eau. Nous avons entendu de fortes opinions sur cette évolution. La majorité semblait vouloir une réduction de l'éclairage extérieur, sans toutefois affecter la sécurité. D'autres communautés ont mis en place une règle de 'ciel noir' pour réduire la pollution lumineuse.
4. Nous avons couvert le règlement existant concernant l'éclairage extérieur. Les points clés : A) chaque lot peut avoir un maximum de 5 à 8 lumières extérieures (3 ou 4 montées sur la résidence et 2 à 4 qui soient 'debout ou sur le sol'. B) TOUTES les lumières extérieures doivent être couvertes et pointer vers le sol ou vers l'édifice qu'elles illuminent. C) Aucune lumière n'est permise sur les radeaux ou les allées véhiculaires.
5. Nous avons regardé vers le futur, en termes de planification urbaine, en comparant Barkmere à deux autres communautés riveraines des Laurentides qui ont virtuellement des territoires identiques en termes de grandeur :
 - Barkmere a environ 200 résidences privées, dont **25%** sont accessibles en toute saison. Les résidents de Barkmere paient \$460,000 annuellement en taxes, dont \$3,000 pour les 'Loisirs et Culture' et \$52,000 pour les 'Transports' (maintien des routes).
 - Lac-Tremblant-Nord a environ 200 résidences privées, dont **10%** sont accessibles en toute saison. Les résidents de Lac-

Tremblant-Nord paient \$265,000 annuellement en taxes, dont \$2,000 pour les 'Loisirs et Culture' et \$17,000 pour les Transports (maintien des routes).

- Ivry-sur-le-lac (Lac Manitou) a environ 450 résidences privées (avec 4 développements résidentiels en cours), dont **42%** sont accessibles en toute saison. Les résidents paient \$1,2 millions annuellement en taxes, dont \$25,000 va aux Loisirs et Culture et \$250,000 pour le Transport.

6. L'idée derrière cette réunion d'urbanisme était de provoquer des discussions constructives. Et ça a certainement été le cas. N'hésitez pas à communiquer avec vos conseillers municipaux cet été et de nous donner votre opinion.